

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 avril 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32  
Nombre de présents : 11  
Nombre de membres ayant donné procuration : 05  
Nombre d'absents non représentés : 16  
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,  
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 13 avril 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

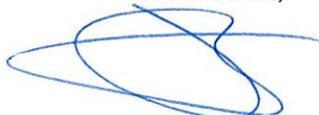
### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

10 – UNITA : Règlement jeu concours « Green Mobilities Challenge » 2023 (cf. annexe)

donne un avis favorable au règlement jeu concours « Green Mobilities Challenge » 2023

**VOTE : POUR : 10      CONTRE : 01      ABSTENTION : 03**

Pau, le 25/04/2023  
Le Président,



Laurent BORDES



## DEFI ETUDIANT UNITA UPPA : Green Mobilities challenge

### Cahier des charges et règlement du concours

#### Table des matières

1. La dénomination et l'objet du concours
2. Le thème
3. Les participants & les conditions de participation
4. Les modalités d'inscription
5. Les projets
6. Les règles de présentation
7. La propriété intellectuelle et industrielle
8. Le jury et la détermination des gagnants
9. Le calendrier du concours
10. Les récompenses et la remise des prix
11. Le traitement des données personnelles
12. L'acceptation du règlement
13. Litige

#### 1. Dénomination et objet du concours

Défi étudiant UNITA : Green Mobilities Challenge

#### 2. Thème

L'Alliance UNITA organise un challenge européen sur les Green Mobilities.

Un ideathon 100% en ligne se déroulera du 23 mars au 30 mars 2023 pour recueillir les idées et problématiques proposées par des équipes internationales d'étudiants sur les futures mobilités vertes : le **Green Mobilities Ideathon**.

Les meilleures idées seront développées lors de l'hackathon du 28 au 29 avril 2023, organisés dans chaque université de l'Alliance UNITA en présentiel. Vous aurez l'opportunité de remporter les prix suivants en participants à l'hackathon :

- 1ere équipe lauréates : 200€ / participants
- 2eme équipe lauréate : 150€ / participants
- 3ème équipe lauréates : 100€ / participants

L'«IDEATHON GREEN MOBILITIES» est un concours gratuit organisé par l'alliance européenne UNITA.

En partenariat avec les six universités de l'alliance, l'Universidad de Zaragoza, l'Universidade da Beira Interior, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Université Savoie Mont Blanc, l'Universitatea de Vest din Timișoara et l'Università degli studi di Torino.

L'« IDEATHON GREEN MOBILITIES » vise à faire émerger par les participants, issus de différentes filières universitaires, des projets inédits et susceptibles de donner des pistes concrètes pour la mise en œuvre de nouvelles formes de mobilités vertes/responsables. Toutes les informations nécessaires à la participation au concours sont disponibles au lien suivant : <https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/unita/green-mobilities-challenge.html>

La langue officielle du concours est l'anglais.

### ***Thèmes proposés pour l'idéathon***

**Mobilité quotidienne** : innovations pour les déplacements qui font partie des activités normales ou quotidiennes, indépendamment du moyen de transport utilisé et de l'objectif des déplacements.

**Mobilité active / écomobilité** : innovations pour les déplacements qui ne font appel qu'à l'activité physique humaine comme source d'énergie.

**Mobilité partagée** : innovations permettant de partager les moyens de transport normalement utilisés par une seule personne ou une seule famille.

**Mobilité inclusive** : innovations visant à rendre les déplacements accessibles à tous et à réduire les inégalités de mobilité pour les personnes qui ont un handicap visible ou invisible.

**Mobilité de loisirs** : innovations pour des déplacements motivés par une activité de loisirs ou une mobilité liée à la pratique d'un sport (nécessitant l'utilisation d'un moyen de transport polluant).

**Mobilités évitées** : innovations visant à réduire les déplacements, voire à rendre la mobilité inutile

**Mobilités du futur lointain**: innovations technologiques, concepts de transport et matériaux de pointe

**La mobilité verte dans la littérature, le cinéma et les arts graphiques** : imaginaire/réalité sur les concepts de transport et créativité sur les outils de communication

**Autres thèmes au choix** : ...

### **3. Participants et conditions de participation**

Les participants sont les étudiants de l'alliance UNITA de la licence au doctorat. Ils constituent **des équipes pluridisciplinaires de 2 à 5 étudiants**. Ils sont accompagnés par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs, de personnel administratifs, d'étudiants voire de partenaires du secteur socio-économique (collectivités et entreprises).

### **4. Modalités d'inscription au concours**

Le lancement du défi se fera le 23 mars 2023 à 17h (CET). Une inscription en ligne et individuelle est obligatoire. Les inscriptions seront ouvertes du jusqu'au 22 mars à 14h (CET) via le lien suivant :

**Lien d'inscription** : <https://survey.unitassotest.uvt.ro/index.php/467575?lang=en>

Pour que l'inscription soit retenue, chacun des participants doit s'inscrire en équipe de 2 à 5 étudiants, renseigner un nom d'équipe et un chef d'équipe. Afin de compléter le formulaire d'inscription veuillez préparer les informations suivantes : prénom, nom, domaine d'étude, niveau d'étude, université d'origine, adresse mail universitaire, le thème choisi.

Les équipes pluridisciplinaires de 2 à 5 étudiants seront constituées en amont au début du concours par les

étudiants ou par les organisateurs pour les participants solitaires. Ils auront du 23 mars 17h (CET) au 30 mars 17h (CET) pour développer une problématique et une brève présentation de cette dernière et des solutions (type de réalisation et budget prévisionnel) qu'ils soumettront le vendredi matin au jury de présélection. Cette présentation durera 5 mn maximum.

L'inscription au concours entraîne l'acceptation pure et simple par les participants du présent règlement.

## **5. Les projets**

Dans un temps imparti de 6 jours, chaque équipe devra produire un ensemble de livrables dont la nature est précisée dans le « livret du participant » que les participants auront téléchargé lors de l'inscription et/ou qui leur sera remis avant le début du concours.

Toutes les productions ainsi que les documents d'accompagnement seront rédigés en anglais. Les formats des productions doivent être ouverts.

### **Problématique**

Chaque équipe devra produire une problématique de mobilité verte illustrée par une solution potentielle, destinée au grand public, qui pourra ensuite déboucher sur la réalisation d'un projet/innovation concrète pendant le Hackathon.

L'équipe fournira un document au format de présentation PDF qui contiendra les éléments d'évaluation de la problématique et de la solution associée. En fonction des compétences des participants, l'équipe pourra, par exemple, proposer une analyse plus approfondie en termes de développement de nouveaux supports, d'innovations numériques, d'évolutions juridiques, de pratiques de service public, etc. Ce document, dont le contenu reste libre, ne dépassera pas 4 pages.

Il permettra aux membres du jury d'identifier les problématiques & solutions qui semblent les plus prometteuses pour être transférées au Hackathon. Ce document doit être rédigé en anglais.

Les documents doivent être déposés via le lien suivant le 30 mars à 14h au plus tard :

[https://enquetessphinx.u-bordeaux.fr/SurveyServer/s/UPPA-SOFT/UNITA\\_GreenMobChallenge/Debut\\_1.htm](https://enquetessphinx.u-bordeaux.fr/SurveyServer/s/UPPA-SOFT/UNITA_GreenMobChallenge/Debut_1.htm)

## **6. Les critères d'évaluation**

A la fin de l'ideathon, une dizaine de projets seront retenus sur les critères suivants :

- Qualité
- Originalité
- Pertinence
- Faisabilité technique et financière
- Potentiel de pérennisation et de transférabilité sur le moyen et long terme

Les meilleurs problématiques et solutions proposées seront ensuite valorisées lors de l'hackathon durant lequel le développement d'un projet concret devra être réalisé en lien avec ces problématiques. Les critères d'évaluation seront similaires à ceux de l'ideathon.

## **7. Propriété intellectuelle et industrielle**

Chaque participant cède par les présentes, à l'UPPA, l'ensemble de ses droits de propriété industrielle attachés aux résultats obtenus dans le cadre de ce concours, personnellement ou en collaboration avec tout autre personnel de l'UPPA ou d'un tiers, et ce qu'ils soient, ou non, protégés ou protégeables, au titre d'un droit de propriété industrielle ou autre, tels que notamment les produits, informations techniques, connaissances, expériences, méthodes, procédés, savoir-faire et conception

d'outils. La présente cession est consentie pour la durée des droits de propriété industrielle afférents et pour le monde entier.

Les résultats protégés par le droit de la propriété littéraire et artistique que le participant pourrait obtenir ou pourrait contribuer à obtenir, dans le cadre du concours, appartiendront également à l'UPPA, et ce en vertu de contrats de cession de droits de propriété intellectuelle particuliers que le participant s'engage à conclure ultérieurement et au cas par cas avec l'UPPA.

Ces cessions sont ou seront consenties par le participant, à titre gratuit, pour toute exploitation non commerciale par l'UPPA des résultats obtenus dans le cadre du concours.

Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale des droits cédés sur les résultats obtenus par le participant dans le cadre du concours, générant des revenus d'exploitation à son profit, l'UPPA s'engage à ce que les modalités financières de ces cessions soient révisées et précisées au cas par cas, par convention séparée conclue ultérieurement.

L'UPPA disposera seule du droit de déposer les titres de propriété intellectuelle correspondant aux résultats cédés par le Participant.

En cas de dépôt d'une demande de brevet, le participant s'engage à prêter son entier concours, à effectuer toute démarche raisonnable, à donner toutes signatures nécessaires pour le dépôt, le maintien en vigueur et la défense du brevet correspondant, nonobstant l'échéance du Concours et des présentes. Son nom sera, le cas échéant, mentionné comme inventeur, à moins qu'il ne s'y oppose par écrit.

Le participant cède par les présentes, à l'UPPA, un droit d'utilisation gratuit, non transférable et non exclusif, de la production écrite dont il est ou sera l'auteur, pour ses besoins d'enseignement et de recherche, et notamment, si nécessaire, pour mise à disposition d'un exemplaire au sein des bibliothèques de l'UPPA, ainsi que le droit de le reproduire, par tous moyens et sur tous supports, connus et inconnus. La présente session est consentie gratuitement, pour la durée des droits d'auteur afférents.

## 8. Le jury

Le jury de l'ideathon sera composé de deux enseignants chercheurs de chaque université partenaire de l'alliance UNITA.

Le jury de l'hackathon sera composé d'un enseignant chercheur de chaque université et d'un partenaire privilégié privé ou public de chaque université de l'alliance.

## 9. Le calendrier du concours

- Inscription à l'ideathon du 10 mars au 22 mars 2023 (14h CET)
- Ideathon : du 23 au 30 mars 2023 en ligne
  - 23 mars à 17h (CET) session d'ouverture via teams : [https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_ZDIyMWQwNDEtZiQxZS00OGRiLWJkYzYtZiY3YTJlMmMxZmM3%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%220af87170-c841-446d-ae88-90b8aefe4f81%22%2c%22Oid%22%3a%227baad889-046e-4f3a-acb5-3b955f334565%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_ZDIyMWQwNDEtZiQxZS00OGRiLWJkYzYtZiY3YTJlMmMxZmM3%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%220af87170-c841-446d-ae88-90b8aefe4f81%22%2c%22Oid%22%3a%227baad889-046e-4f3a-acb5-3b955f334565%22%7d)
  - Atelier communication et utilisation de Canva le 27 mars à 12h (CET)
  - Atelier outils de travail collaboratif (horaire à confirmer)
  - Les équipes peuvent suivre les animations proposées en direct ou en asynchrone et poser des questions par mail à l'adresse [unita-green-mobilities@univ-pau.fr](mailto:unita-green-mobilities@univ-pau.fr)
- Dépôt des projets le 30 mars à 14h (CET)
- Délibération du jury : vendredi 31 mars 2023 de 13h30 à 17h30
- Présentation des résultats de l'ideathon: Mardi 4 avril à 14h
- Notification aux lauréats : mardi 4 avril à 15h
- Du 4 avril au 25 avril : inscription à l'hackathon
- Hackathon : du 28 Avril à 17h (CET) au 29 Avril à 17h en présentiel, en salle Bulle de l'UPPA
- Dépôt des projets le 29 Avril à 17h (CET)
- Délibération du jury le 2 mai à 14h
- Présentation des résultats le 8 mai à 14h
- Remise des prix le 31 mai

## **10. Accompagnement, récompenses et prix**

Première phase du challenge : ideathon

Deuxième phase du challenge : hackathon

**Remise des prix le 31 mai 2023**

> **Le 1<sup>er</sup> prix : 200 euros pour chaque membre de l'équipe**

> **Le 2<sup>e</sup> prix : 150 euros pour chaque membre de l'équipe**

> **Le 3<sup>e</sup> prix : 100 euros pour chaque membre de l'équipe**

**La publication des résultats aura lieu le mardi 2 mai 2023.**

Les lauréats recevront un dossier à compléter en vue du versement des sommes attribuées

**Les projets récompensés feront l'objet d'une communication et une diffusion grand public.**

## **11. Le traitement des données à caractère personnel**

Le traitement des données à caractère personnelle est réalisé conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

Le responsable de traitement pour l'université de Pau et des pays de l'Adour est Monsieur le Président de l'université.

Les données à caractère personnel pour l'inscription au défi sont la civilité, le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de téléphone mobile, l'adresse mail, la formation suivie l'UPPA et le, campus.

Le document relatif au droit à l'image devra être renseigné.

Les données collectées sont destinées au bureau **UNITA des universités de l'alliance**. La durée de conservation est de **1 an à compter de l'ouverture des inscriptions**

## **12. Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

En cas de force majeure, le président de l'université se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants.

Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Ce règlement est consultable sur le site internet de l'université à l'adresse suivante : <https://organisation.univ-pau.fr/fr/grands-projets/unita/green-mobilities-challenge.html>

## **13. Litige**

Le règlement est régi par la loi française.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.